

CLASSEMENT FFC CYCLOSPORT MODE D'EMPLOI

Méthode : comment le classement est-il calculé ?

Tout(e) licencié(e) à la FFC ayant participé à une cyclo sportive (et terminé l'épreuve) au cours des 24 derniers mois figure dans le CLASSEMENT FFC CYCLOSPORT.

Le calcul de son classement est réalisé en 4 étapes successives.

1. Un **indicateur de performance** est calculé pour chacune des cyclo sportives auxquelles il a pris part au cours des 24 derniers mois.

Le calcul de cet indicateur de performance est effectué par un algorithme complexe, développé OTAKAM, partenaire de la FFC.

Cet algorithme prend notamment en compte :

- Le temps réalisé par le/la licencié(e), comparé à celui du vainqueur de l'épreuve ;
- La distance totale de l'épreuve et son dénivelé positif ;
- Le nombre et le niveau des participants à l'épreuve ;
- Les conditions météorologiques dans lesquelles elle s'est déroulée.

Meilleure est la performance, plus petit est le nombre indicateur de la performance.

2. Deux **indices annuels** sont ensuite calculés, indiquant le niveau moyen de ses performances, l'un au cours des 12 derniers mois (les plus récents), l'autre au cours des 12 mois précédents.

Pour le calcul de chacun de ces deux indices annuels, les opérations suivantes sont effectuées successivement :

- Ne sont retenues que les épreuves figurant au calendrier officiel de la FFC ; puis
- Si le nombre d'épreuves (figurant au calendrier officiel de la FFC) disputées est supérieur à 2, un tiers des moins bonnes performances est écarté, selon le tableau suivant :

Épreuves disputées	1 ou 2	3 à 5	6 à 8	9 à 11	12 à 14	15 à 17	18 à 20
Performances supprimées	0	1	2	3	4	5	6

Cela évite de pénaliser le/la licencié(e) qui a connu un jour de méforme, et peut aussi, dans l'esprit de la pratique cyclo sportive, lui permettre de prendre part à une épreuve en restant aux côtés d'un(e) ami(e) moins performant(e).

- Puis est calculée la moyenne des indicateurs de performance sur les épreuves retenues après les deux opérations précédentes – une moyenne pondérée pour limiter l'impact des épreuves ayant rassemblé peu de participant(e)s ; puis
- A cette moyenne est appliqué un « bonus participation », fonction du nombre d'épreuves (figurant au calendrier officiel de la FFC) disputées.

L'indice annuel est ainsi amélioré de :

- 8% si 2 épreuves ont été disputées dans les 12 mois ;
- 15% pour 3 épreuves ;
- 20% pour 4 épreuves ;
- 23% pour 5 épreuves ;
- 26% pour 6 épreuves ;
- 27% pour 7 épreuves ;
- 28% pour 8 épreuves ;
- 29% pour 9 épreuves ;
- 30% pour 10 épreuves et plus.

Nota : pour tous les calculs ci-dessus, est réputée « disputée » toute épreuve dont le/la licencié(e) a franchi la ligne d'arrivée dans les délais impartis par l'organisateur.

3. Est ensuite calculé son **indice FFC** : c'est la moyenne pondérée des deux indices annuels, l'indice relatif aux 12 derniers mois ayant deux fois plus de poids que l'autre.
Pour les licenciées (femmes), l'indice FFC ainsi calculé est ensuite bonifié de 7 à 10 points, selon son niveau (7 seulement pour les plus performantes).
4. Il/elle est ensuite affecté(e) à un des 25 **braquets** des 3 **plateaux** (53, 50 et 39) en fonction de son indice FFC.

A cet effet, a été élaborée une grille de correspondance entre les plages d'indices FFC et les 25 braquets du CLASSEMENT FFC CYCLOSPORT.

PLATEAU	BRAQUET	INDICES FFC
53	53X11	Inférieur à 4
	53X12	De 4 à 5
	53X13	De 5 à 6
	53X14	De 6 à 7
	53X15	De 7 à 9
	53X16	De 9 à 12
	53X17	De 12 à 15
50	50X11	De 15 à 18
	50X12	De 18 à 21
	50X13	De 21 à 24
	50X14	De 24 à 27
	50X15	De 27 à 31
	50X16	De 31 à 35
	50X17	De 35 à 40
	50X18	De 40 à 45
50X19	De 45 à 50	
39	39X14	De 50 à 55
	39X15	De 55 à 60
	39X16	De 60 à 65
	39X17	De 65 à 70
	39X18	De 70 à 77
	39X19	De 77 à 85
	39X20	De 85 à 100
	39X21	De 100 à 120
	39X22	Supérieur à 120

Mise à jour et publication

Le CLASSEMENT FFC CYCLOSPORT est mis à jour et publié par la FFC au moins une fois par mois.

Lors de chaque mise à jour, tous les classements sont recalculés selon la même méthode, sur la base des résultats des épreuves disputées au cours des 24 mois précédant la mise à jour.

Ainsi, lors de chaque mise à jour, les résultats les plus anciens (de plus de 24 mois) sont supprimés, et bien sûr les derniers résultats, nouvellement enregistrés, sont pris en compte.

De plus, après chaque mise à jour, la FFC publie la liste nominative des licencié(e)s les mieux classé(e)s de chaque catégorie d'âge.

Tout(e) participant(e) à une cycloportive accèdera au CLASSEMENT FFC CYCLOSPORT, dès la première mise à jour qui suivra son adhésion à la FFC par la souscription d'une licence, avec prise en compte de ses résultats sur toutes les épreuves disputées au cours des 24 mois précédents.